

Campagne d'Aide Exceptionnelle d'Etudes (AEE) sur critères sociaux Année universitaire 2025-2026 Grenoble INP - UGA

Liste des pièces à fournir ETAPE 2/2

AVANT TOUTE DEMARCHE :

Contacter le service scolarité de la composante de formation d'inscription pour obtenir l'accès à la campagne

▲ IMPORTANT ▲

Chaque copie de document financier délivré à l'étranger doit **être certifiée conforme à l'original**

Les justificatifs des ressources familiales doivent impérativement indiquer l'identité de la personne concernée et le montant ANNUEL IMPOSABLE sur les revenus perçus en 2024 **ou** en 2025 en cas de changement de situation.



Tous les documents doivent être traduits en français ou en anglais.
(La traduction assermentée n'est pas obligatoire)

Tout dossier INCOMPLET, ou comportant des justificatifs financiers non certifiés conformes à l'original, non traduits, illisibles, et/ou ne correspondant pas à ce qui est demandé sera rejeté.

Le format **PDF** est à privilégier, ou **JPEG** pour les images (photos, scan).

Pour les ressources d'origine étrangère, le montant des revenus financiers des parents ou du tuteur légal, indiqué dans la devise du pays concerné, sera converti en euros en utilisant **le taux de change officiel publié au moment de l'instruction des dossiers**.

AVANT DE COMMENCER

- 1- Consulter la liste des documents requis,
- 2- Télécharger tous les justificatifs et ajouter la « Liste des pièces à fournir » complétée et signée.



Si la situation familiale ne permet pas de fournir toutes les pièces justificatives demandées, contacter le service scolarité de la composante de formation d'inscription.

FINANCEMENT DES ÉTUDES

Toutes les ressources financières prévues pour l'année universitaire 2025-2026 sont à déclarer ainsi que toutes les demandes de bourses et/ou de financements même si la réponse est en attente.

Photocopie de la notification de(s) bourse(s) et/ou autre(s) financement(s) accordés :

- Bourse de Fondation (FIRSI, Grenoble INP - UGA, Artelia, etc ...)
- Bourse Campus France, Bourse de gouvernement, Bourse d'ambassade
- Bourse de mérite, bourse d'excellence
- Bourse Internationale
- Bourse IDEX, Bourse EIFFEL,
- Bourse d'association, bourse d'entreprise
- Bourse de mobilité, bourse régionale (Erasmus+, Rhône-Alpes-Auvergne...)
- Autre financement (à spécifier)
- ...

Demande de bourse ou d'aides financières en attente :

Toute demande de bourse(s) et/ou d'autre(s) financement(s) en attente de réponse, doit être mentionnée dans le dossier.

Autres ressources à déclarer :

Fournir tout justificatif relatif aux autres ressources perçues.

- ➔ *Exemples : justificatif de versement d'une pension alimentaire, attestation de perception d'une rente d'orphelin, etc...*

SITUATION FAMILIALE

Elèves en couple : joindre les justificatifs de ressources du conjoint pour l'année universitaire 2025-2026

Si le·la conjoint·e est étudiant·e

- ⇒ Photocopie des notifications de bourses et/ou autre financement pour l'année universitaire 2025-2026

Si le·la conjoint·e perçoit des revenus pendant l'année universitaire 2025-2026

- ⇒ Attestation de l'employeur précisant le montant mensuel imposable - en chiffres et lettres - ainsi que la durée du contrat de travail (*Job étudiant non concerné*)

ET/OU

- ⇒ Attestation du versement d'une allocation chômage accompagnée du justificatif précisant la durée du versement des indemnités

ET/OU

- ⇒ Attestation des revenus « autres »

➔ *Exemple :*

Pour un contrat d'apprentissage : fournir l'attestation précisant les montants perçus de janvier 2025 à juillet 2025.

Si le·la conjoint·e a connu un changement de situation en 2024 ou 2025**Fournir un justificatif officiel attestant ce changement de situation**

- ➔ *Exemples de justificatifs acceptés : attestation chômage, lettre de licenciement, toute pièce officielle récente prouvant la baisse de revenus, maladie longue durée, invalidité, etc...*

Sans justificatif, la nouvelle situation financière ne pourra pas être prise en compte.

RESSOURCES PARENTALES

Ressources Françaises : parents ou représentants légaux percevant des ressources en France, régulières ou non (emploi, revenus locatifs, aides sociales, etc.)

Fournir les justificatifs suivants :

⇒ Copie intégrale de toutes les pages de l'avis d'imposition 2025 sur les ressources perçues en 2024

ET selon leur situation

⇒ Attestation des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) perçues de janvier 2025 à juillet 2025 : cette attestation doit préciser le montant perçu mensuellement ainsi que le nom et le prénom de la personne concernée

→ *Exemples : allocation de solidarité, prime d'activité, allocation adulte handicapé, rente handicap, autre prestation sociale, etc.*

Les documents suivants ne sont pas recevables et ne seront, ni pris en compte, ni analysés :

- Attestations sur l'honneur
- Bulletins de salaires mensuels
- Relevés de comptes bancaires
- Prêts éventuels (crédits à la consommation, prêts immobiliers, etc.)

Parents ou représentants légaux sans aucune ressource

Fournir le justificatif suivant :

⇒ Copie intégrale de toutes les pages de l'avis de non-imposition 2025 - l'avis de situation déclarative n'est pas recevable car n'a pas de caractère définitif -

Attention : en l'absence de ce document, le dossier sera rejeté.

Ressources étrangères : parents ou représentants légaux percevant des ressources à l'étranger, régulières ou non (emploi, revenus locatifs, aides sociales, etc.)

Fournir les justificatifs suivants :

Justificatif de ressources annuelles perçues en 2024 :

⇒ Avis d'imposition 2025 sur les revenus perçus en 2024

OU

⇒ Attestation de l'employeur précisant, le nom et le prénom de la personne concernée, le montant annuel IMPOSABLE (en chiffres et en lettres) des ressources perçues en 2024 avant toute déduction fiscale (impôts et/ou crédits éventuels) dans la devise du pays d'origine

ET selon leur situation :

⇒ Attestation des revenus « autres » perçus de janvier 2025 à juillet 2025, tels que : allocation chômage, allocation de solidarité, pension de retraite, revenus immobiliers, allocation adulte handicapé, allocations familiales, etc.

Cette attestation doit préciser les montants perçus et la durée du versement

Les documents suivants ne sont pas recevables et ne seront, ni pris en compte, ni analysés :

- Attestations sur l'honneur
- Bulletins de salaires mensuels
- Relevés de comptes bancaires
- Prêts éventuels (crédits à la consommation, prêts immobiliers, etc.)

Parents ou représentants légaux sans aucune ressource

Fournir le justificatif suivant :

- ⇒ Copie intégrale de toutes les pages de l'avis de non-imposition 2025
 - Ou
 - ⇒ Attestation de non revenu délivrée par la Direction Générale des Impôts
 - Ou
 - ⇒ Attestation de non ressource financière officielle
- *Exemples de ressources non officielles : ressources de solidarité, pension de veuvage, gains immobiliers.*

Attention : en l'absence de l'un de ces documents, le dossier sera rejeté.

Parents ou représentants légaux avec changement de situation en 2024 ou 2025

Si l'un des parents ou tuteurs a connu un **changement important de situation** en 2024 ou 2025, tel que : *divorce, licenciement, chômage, maladie longue durée ou invalidité, etc.*

Fournir les justificatifs suivants :

- ⇒ Document officiel attestant du changement et de son impact sur les revenus familiaux.
- *Exemples de justificatifs acceptés : attestation chômage, lettre de licenciement, jugement de divorce ou attestation de séparation, notification d'invalidité*
- ⇒ Tout autre document officiel récent prouvant une baisse significative de revenus.

ET

Justificatif de la situation actuelle au moment du dépôt du dossier :

Ce document doit montrer l'évolution du changement initial et permettre d'évaluer les nouvelles ressources perçues (ou l'absence de ressources).

- *Exemples de justificatifs acceptés : Attestation d'embauche précisant la date de début et le salaire mensuel, dernière attestation mensuelle de France Travail si le chômage est toujours en cours, nouveau contrat de travail, notification récente d'invalidité avec ou sans indemnité compensatrice.*
- ⇒ Tout autre document équivalent permettant de justifier la situation actuelle et les ressources perçues mensuellement (ou leur absence)

Sans justificatifs complets, la nouvelle situation financière ne pourra pas être prise en compte dans l'études du dossier

COORDONNEES BANCAIRES

RIB officiel fourni par la banque domiciliée en France aux NOM et Prénom de l'élève et mentionnant son adresse en France pendant l'année universitaire 2025-2026.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Conformément aux termes de l'Article 441-6 du code de procédure pénale :

« Le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme de service public une allocation, une prestation ou un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende. »

En signant avec ses NOM et prénom, l'élève certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans son dossier, et avoir pris acte des risques encourus en cas de fausse déclaration. Toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales et disciplinaires avec révision de l'avis de la Commission Sociale Étudiante de Grenoble INP - UGA et le remboursement de l'aide octroyée.

RAPPEL « avant de commencer » : liste des pièces à fournir complétée

Obligatoire ➔ lire, signer et télécharger :

Je soussigné·e,

NOM de famille _____ **Prénom** _____

atteste sur l'honneur :

- *avoir compris et avoir pris connaissance de la liste des justificatifs à téléverser dans le cadre de ma demande,*
- *avoir strictement et clairement identifié les documents requis,*
- *avoir pris connaissance et compris que tout justificatif non conforme ou manquant, entraînera le non examen de ma demande d'aide exceptionnelle d'études sur critères sociaux par les membres de la Commission Sociale Étudiante sans possibilité de réexamen ultérieur.*

Date : _____

Fait à : _____

Signature manuscrite :